



BO N° 21 du 23 mai 2014

## COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : Evans Nigel Mark, 64009 Kuwait City, par Nicolas Duc, Sornard, 1997 Haute-Nendaz  
Situation : Parcelle(s) 9882, folio 24, au lieu dit Prés Laurent, 1918 La Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T3  
Coordonnées : 584'931/109'721  
Objet : Agrandissement du balcon-terrasse, construction d'un mur de soutènement pour accès au garage  
Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : le requérant  
Dossier déposé le 20 mai 2014

Requérant(s) : Armel Roduit, chemin Pré-Fleuri 8, 1926 Fully  
Situation : Parcelle(s) 5843, folio 3, au lieu dit le Raffort, 1908 Riddes  
Située en zone à bâtir : R1  
Coordonnées : 583'547/113'836  
Objet : Création d'un accès et places de parc  
Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : le requérant  
Dossier déposé le 15 avril 2014

Requérant(s) : Augsten Hendrik et Bertrand Marianne, rue des Genevrés 97, 1784 Courtepin  
Situation : Parcelle(s) 8348, folio 26, au lieu dit Villy, 1918 La Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T3  
Coordonnées : 583'720/111'280  
Objet : Installation d'un sauna préfabriqué indépendant au bâtiment existant  
Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : les requérants  
Dossier déposé le 19 mai 2014

Requérant(s) : Carquille Giorgio, route d'Isérables 20, 1914 Auddes-sur-Riddes  
Situation : Parcelle(s) 6415, folio 20, au lieu dit la Tzoumaz, 1918 La Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T2  
Coordonnées : 584'362/110'397  
Objet : Procédure de mise en conformité du projet autorisé le 4 avril 2013. Construction d'une cabane de jardin et cave semi enterrée.  
Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : le requérant  
Dossier déposé le 25 octobre 2013

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 23 mai 2014

L'ADMINISTRATION COMMUNALE